## Formulaire de saisine du Comité Social Territotial

<u>Objet</u> : Protection sociale complémentaire – Participation des employeurs dans le cadre d'une convention de participation couvrant le risque santé.

(Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents)

Collectivite ou établissement public :
Personne en charge du dossier :
Prénom Nom ::
Téléphone ://
Mail::@@
Dispositif retenu pour le versement de la participation de la collectivité/établissement :
Convention de participation proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône pour les garanties du risque « Santé », attribuée au groupement Amellis Mutuelles & Argance Conseils par le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Saône lors d'une délibération en date du 30 septembre 2025.
Modalité de la participation :
<b>Montant de la participation</b> de <u>la collectivité/l'établissement</u> : (montant unitaire mensuel par agent). « Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. » (Article 25 du Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011)
Modulation de la participation et critère de modulation : Aide à la modulation de la participation : La modulation selon le revenu, consiste à favoriser les personnels aux revenus les moins élevés.
Date prévisionnelle de réunion de l'assemblée délibérante :/
Fait à le/ le/
Le Maire/Le Président Nom Prénom
Cachet de la collectivité ou de l'établissement

Le comité social territorial prend note que son avis est recueilli après présentation des résultats de la mise en concurrence du Centre de gestion et avant la décision de l'organe délibérant de *la collectivité/l'établissement*.

Pièce à joindre : projet de délibération